



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI | LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX BAFFOUÉS

**Rapport sur la gouvernance et les droits
économiques et sociaux au Burundi**

novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ii
0.INTRODUCTION	1
I. EDUCATION, PILIER DE TOUT DEVELOPPEMENT DURABLE A MAL DE VIE	1
I.1. Une vie dure des étudiants de l’Université du Burundi et de l’ENS	2
I.2. Des équipements pédagogiques faisant défaut dans les écoles fondamentales	3
II. DES CONFLITS FONCIERS SOUS SES DIVERSES FORMES.....	5
II.1. Conflits fonciers entre résidents et les rapatriés teintés de corruption.....	5
II.2. Des conflits fonciers liés au genre	10
III. DE LA SOCIO-ECONOMIE.....	12
III.1. De la pénurie du carburant	12
III.2. Impraticabilité de la voirie routière	12
III.3. De la déstabilisation des activités économiques suite aux activités politiques	13
IV. DES CAS DE VIOLS EN FLECHE EN PROVINCE CIBITOKÉ	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
CONCLUSION.....	16
RECOMMANDATIONS.....	16

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAC : Baccalauréat

CNDD-FDD : Conseil Nationale pour la Défense de la Démocratie-Front Nationale pour la Défense de la Démocratie

CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens

CNRS : Commission Nationale pour la Réinsertion Sociale

CSTB : Cour Spéciale des Terres et autres Biens

DEC : Direction Communale de l'Education

DPE : Direction Provinciale de l'Education

DESC : Droits Economiques, Sociaux et Culturels

ECOFO : Ecole Fondamental

ENS : Ecole Normale Supérieure

FBu : Franc Burundais

FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile

RDC : République Démocratique du Congo

TGI : Tribunal de Grande Instance

UB : Université du Burundi

0.INTRODUCTION

Le respect, la protection et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels sont une obligation des États pour garantir progressivement le plein exercice de ces droits. Quelles que soient les ressources disponibles, les États ont l'obligation immédiate de prendre les mesures nécessaires pour garantir une amélioration continue et durable de l'exercice de ces droits au fil du temps. Néanmoins, le gouvernement du Burundi brille par le faible respect des droits humains en général et des droits économiques, sociaux et culturels en particulier.

Cela prouve à suffisance que le gouvernement de Gitega ne se soucie pas ou se soucie peu d'une assistance avérée à sa propre population. Présentement, il se fait remarquer dans presque tous les coins du pays un triste phénomène que l'Etat s'adonne à des expropriations abusives des citoyens lambda et à revoir à la hausse presque tous les produits essentiels.

Les conditions dans lesquelles les enfants étudient sont déplorables et pire encore, la corruption s'observe dans tous les domaines de la vie nationale jusque dans les instances judiciaires. Les routes et autres infrastructures publiques ne sont plus entretenues et les violeurs des filles mineures jouissent d'une impunité totale.

I. EDUCATION, PILIER DE TOUT DEVELOPPEMENT DURABLE A MAL DE VIE

Etant un droit fondamental, l'éducation est un puissant vecteur de développement durable un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté et de promouvoir l'égalité entre les sexes et de faire progresser la paix et la stabilité dans le pays.

Or, les conditions de management du domaine éducatif burundais laissent à désirer et cela de l'école fondamentale à l'Université.

I.1. Une vie dure des étudiants de l'Université du Burundi et de l'ENS

I.1. a. De l'octroi de la bourse d'étudiant

Au paravant, chaque étudiant homologué avait accès libre à l'université du Burundi et avait une chambre équipée pour son logement et était nourri sur carte. Aujourd'hui, seuls les étudiants du BAC 3 ont accès au logement. Chaque étudiant se débrouille comment vivre avec ses 60000 Fbu.

La bourse avait été attribuée à chaque étudiant sans condition, mais a-t-elle été remplacée par un prêt-bourse de 60000 Fbu /mois et sa perception accuse présentement un retard chronique mensuel ou même bimensuel. Dans la réglementation actuelle, le prêt-bourse est conçu comme un crédit accordé à chaque étudiant car sera-t-il remboursé à la fin de ses études. Certains lauréats rencontrés dans la ville de Bujumbura expliquent que l'université du Burundi n'est plus attrayante pour les lauréats des écoles post fondamentale. L'insécurité à l'intérieur des campus universitaires, le non accès aux homes et la fermeture du système de restauration et le retard dans l'octroi de la bourse sont autant de facteurs qui sont à la base du faible taux d'inscription à l'UB et à l'ENS.

I.1. b. La vie dans les homes universitaires

Certains se mettent ensemble à quatre ou cinq pour louer une chambrette et se préparent le repas et d'autres préfèrent aller manger dans des restaurants environnant de l'université.

Les étudiants avec qui on s'est entretenu se plaignent du retard dans le paiement de leur prêt-bourse. Faute de moyens, ils vivent dans des conditions précaires et précisent s'endettent auprès des restaurants, boutiquiers et même les bailleurs n'hésitent pas à les chasser faute de paiement des loyers à cause du retard du prêt-bourse mais aussi et surtout de son faible montant.

Ils font des gymnastiques pour joindre les deux bouts du mois. Le gouvernement devrait considérer les prix actuels des produits sur le marché et voir comment majorer le prêt-bourse des étudiants. Pour survivre, certains sont obligés de faire, en parallèle, de petits boulots. Dans ces conditions, il n'est même pas exclu que des abandons d'études se font remarquer. Les mauvaises conditions dans lesquelles vivent les étudiants impactent beaucoup sur la qualité de formation. Ces conditions sont devenues des facteurs de démotivation aux étudiants et nouveaux candidats

Entre autres conséquences de cette situation est le faible engouement à se faire inscrire à l'Université du Burundi (UB).

I.1. c. Faible affluence pour l'accès à l'enseignement supérieur public

Le ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique s'est retrouvé obligé de revoir en baisse la note donnant accès à l'enseignement supérieur public pour susciter l'inscription A l'Université du Burundi (UB) comme à l'Ecole Normale Supérieure (ENS),

Certaines filières n'ont pas encore obtenu de candidats, d'autres reçoivent un nombre insuffisant pour permettre l'ouverture de l'année académique 2023-2024 selon un enseignant de l'Université du Burundi contacté à ce sujet.

Malheureusement, des sources universitaires précisent que le nombre des inscrits est de loin inférieur à ce qu'on s'attendait.

Le constat est très amer pour le ministre François Havyarimana, Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique et a pris acte de ce faible engouement à l'inscription avant de relancer les inscriptions en revoyant a la baisse la note exigée pour se faire inscrire à l'UB et à l'ENS. Cette autorité a motivé son communiqué en disant que : « **...suite au fait que certains candidats ne se sont pas présentés pour se faire inscrire, les notes minimales exigées sont revues à la baisse.....** »,

Les deux institutions d'enseignement supérieur public se préparent à accueillir deux promotions à la fois. La date de la rentrée académique n'est pas toujours pas annoncée à cause de cette faible affluence pour les inscriptions en cours à l'UB et à l'ENS.

I.2. Des équipements pédagogiques faisant défaut dans les écoles fondamentales

Les documents et matériels pédagogiques manquent cruellement dans certains établissements scolaires surtout dans les écoles primaires actuellement appelées écoles fondamentales (ECOFO). Cette réalité est sur une tendance de se généraliser à travers tout le pays et citons quelques exemples illustratifs dans certaines directions provinciales et communales :

I.2.a. Direction Provinciale de l'Education (DPE) Rutana

- A L'ECOFO Rugari de la direction communale de l'éducation de Rutana, des bancs pupitres manquent aussi surtout dans le cycle maternel où les écoliers s'assoient sur des pierres dans un immeuble de fortune,
- A l'ECOFO Rongero de la même direction communale de l'éducation, plus spécifiquement dans les classes de 5^{ème} année, plus de 50 élèves se partagent 3 livres de français. Il s'ensuit

que les enseignants aient du mal à transmettre le savoir dans ce domaine. Notons que cet établissement compte des classes parallèles.

- Dans la direction communale de l'éducation de Giharo, les enseignants n'ont pas perçu les frais pour acheter les documents pédagogiques au niveau de certaines écoles primaires. Des autorités scolaires de cette commune ont menacé tout enseignant qui a tenté de revendiquer, alors qu'ailleurs, on a perçu ces fonds

I.2.b. Direction Provinciale de l'Education (DPE) Muramvya

Dans certaines communes de la province Muramvya, les conditions d'études dans les écoles du cycle fondamental sont alarmantes. Nous citerons les exemples des communes de Mbuye et Bukeye.

I.2. b.1. Commune Mbuye

- A l'Ecole Fondamentale de Murama, de la direction communale de Mbuye, les écoliers de la 1ère année qui sont au nombre de 86 se partagent 18 bancs pupitres, et ceux de la 2ème année au nombre de 79 se partagent 17 bancs pupitres. Ici on remarque qu'ils s'assoient à 4 ou même 5 sur un même pupitre
- A l'Ecole Fondamentale de Rugari de la même commune, on remarque qu'en 1ère année, 91 écoliers ont 21 pupitres et plus grave, ceux de la 2ème année en ont 18 seulement. Il y en a qui suivent les cours à même le sol.

Dans cette commune, le Directeur Communal de l'Education(DCE) indique que la question a été soumise au Conseil Communal depuis longtemps et que rien n'a été fait.

I.2. b.1. 2. Commune de Bukeye,

- A l'Ecole Fondamentale de Gatukuza, la 2ème année B compte 83 écoliers alors qu'elle n'a que 17 bancs pupitres. Ceci montre qu'ils sont à plus de 4 par pupitres, et que même certains d'entre eux s'assoient par terre.
- L'Ecole Fondamentale de Buhorwa est aussi un cas alarmant où en 3ème année, il y a 78 écoliers sur 18 pupitres, et 79 en 4ème année sur 17 pupitres alors qu'ils sont un peu grands.
- Aux ECOFO Bukwavu et Gahaga, il s'observe une moyenne de 3,5 écoliers par banc pupitre.

Signalons que ce sont les 2 communes visitées et il n'est pas exclu que dans d'autres aussi il peut y avoir la même situation. Ainsi, si rien n'est fait dans l'immédiat, ces élèves seront victimes de cette situation, notamment en ce qui concerne la calligraphie, mais aussi du côté corporel, car ils peuvent avoir une déformation physique due à la façon d'être mal assis.

I.2.b. Direction Provinciale de l'Education(DPE) Mwaro,

Dans la Direction Provinciale de l'Education (DPE) Mwaro, il s'y fait remarquer un manque de criant de bancs pupitres dans certaines écoles.

L'École Fondamentale Mpumbu en zone et commune Rusaka, fonctionne dans des conditions si dures : la 1ere année compte 2 groupes de 102 écoliers chacun. Le 1^{er} groupe vient avant midi et le 2^{ème} groupe vient après midi. En 2^{ème} année, il y a 117 écoliers et certains d'entre eux suivent les cours étant debout. A cette même école, en classe de 7^{ème} année, il y a 103 élèves. Par banc pupitre s'assoient 4 ou 5 élèves.

Ceux- ci suivent les cours dans une position inconfortable pour la prise des notes et la lecture dans des livres utilisés en classes. Un banc pupitre dispose d'un livre.

II. DES CONFLITS FONCIERS SOUS SES DIVERSES FORMES

Principale source de revenu pour une bonne partie de la population burundaise, la terre est devenue progressivement convoitée et les conflits fonciers occupe une 1ere place dans les juridictions burundaises avec comme conséquence l'insécurité physique et la détérioration de la cohésion sociale. Les conflits fonciers sont de diverses formes et impliquent plusieurs acteurs. Ainsi, le présent rapport ne revient que sur quelques cas parmi des milliers :

II.1. Conflits fonciers entre résidents et les rapatriés teintés de corruption

Les conflits fonciers entre l'Etat et les particuliers n'étaient pas aussi courants, mais la tendance change ces derniers jours. Des décisions abusives se prennent par l'Etat ou par ses préposés au détriment de la population lambda comme si c'était de l'expropriation. Ce phénomène s'argumente que telle ou tel espace relevé de la domanialité publique mais qu'au final ça tourne au profit des dignitaires influents dans le système CNDD-FDD.

II.I.1. Commune Rugombo/Cibitoke

Au moins 100 ménages équivalent à 511 personnes de la transversale 10, 11 et 12, sur la sous-colline Kibuku de la colline Rusiga commune Rugombo lancent un cri d'alarme après avoir été expropriés de leurs terres par certains administratifs à commencer par le gouverneur de cette province de l'ouest du Burundi. Ce dernier a formellement signifié à ces habitants que ces propriétés foncières appartiennent reviennent à l'Etat et que personne n'a le droit d'y exercer aucune activité. Pourtant et d'après diverses sources concordantes, il s'agit d'un prétexte pour expulser ces habitants qui occupent des terres très fertiles maintenant sous un système d'irrigation et situées tout près de la rivière Rusizi faisant frontière avec la RD Congo.

« Il s'agit des terres de nos ancêtres et nous y menons des activités champêtres depuis belle lurettes ». Explique à l'aide des documents officiels comme preuve à l'appui un octogénaire rencontré sur place.

Ce père de 16 enfants et autant de petits enfants et arrières petits-enfants parle d'une situation d'injustice en se basant sur les versets bibliques : « on risque de déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul ». Selon ses propos, les citoyens paisibles sont expulsés de leurs terres et ces dernières sont illégalement attribuées aux hauts gradés de l'armée, les administratifs et en tête se trouve le gouverneur de province, les responsables du CNDD FDD et les commerçants et hommes d'affaires tous proches du parti présidentiel.

A présent, toutes ces terres sont accaparées par ces proches du parti au pouvoir qui les exploitent à leur guise au détriment des paysans qui ne savent plus à quel saint se vouer.

Contacté à ce propos, le gouverneur de Cibitoke parle des allégations non fondées en insistant sur le fait qu'il s'agit des terres domaniales. Savoir pourquoi les hauts cadres de la province sont les premiers occupants de ces terres, le gouverneur de Cibitoke s'est réservé de tout commentaire.

II.1.2. Commune Rugombo/Cibitoke

Toujours en commune de Rugombo, plus de 400 hectares abusivement expropriés par les dignitaires proches de CNDD-FDD dans cette commune. De même, 438 hectares ont été expropriés sur des propriétés foncières très fertiles situées sur la sous-colline Gatoki dans la colline de Rukana II, commune de Rugombo de la province de Cibitoke à quelques pas de la Rivière Rusizi. Selon différentes sources recoupées et vérifiées, ces terres appartenaient depuis belles luettes aux particuliers. D'après les mêmes sources, certains hauts gradés de l'armée, des commerçants, hommes d'affaires, des administratifs et parlementaires proches du parti au pouvoir se sont progressivement accaparés de ces terres en dehors de tout cadre légal.

Pourtant, une source de première main émanant d'un octogénaire rencontré sur place admet que même les habitants de cet endroit disposent des titres de propriété.

"On faisait vivre nos familles grâce aux champs de maïs, de haricots, manioc, sorgho et d'autres sortes de cultures vivrières cultivés sur ces terres. A présent, nous ne savons plus à quel saint se vouer", regrette-t-il amèrement.

Une jeune femme rencontrée sur place abonde dans le même sens. " *Nous venons d'être expulsés injustement sur des terres de nos ancêtres sans aucune forme de procès* ». Nous sommes des citoyens à part entière et même si ces terres devraient servir pour un projet d'intérêt public, l'Etat devrait nous indemniser ou nous donner d'autres terrains là où on peut s'établir", insiste cette maman portant un nourrisson de 5 mois sur le dos.

Même son de cloche pour un des défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans cette province de Cibitoke depuis plus d'une décennie. Pour lui, il faut à tout prix faire des investigations pour savoir si réellement toutes ces terres appartiendraient au domaine public. Et même si c'était le cas d'après lui, il est inconcevable que des familles entières soient expulsées sur des propriétés foncières qui sont par la suite cédées aux autres personnes qui les exploitent comme pâturage pour leurs troupeaux. Cette catégorie de pasteurs privilégiés comprend surtout des dignitaires membres du parti présidentiel.

L'administration provinciale explique que ces terres appartiennent au domaine public et sont attribuées aux personnes capables de les mettre en valeur afin de contribuer au développement du pays.

Contacté à ce propos et surtout sur le fait de retirer des propriétés foncières pour les réattribuer aux autres acquéreurs, le gouverneur de Cibitoke parle des terres appartenant au domaine public avant d'indiquer sans convaincre que ces terres ont été données aux personnes capables d'initier des projets de développement pour bien les mettre en valeur.

II.1.3. Commune Mutimbuzi/Bujumbura

En commune Mutimbuzi de la province Bujumbura, plusieurs familles de la colline Gasenyi-Nyakabondo, ont été expulsées de leurs propriétés foncières par le gouvernement de Gitega pour y ériger le palais présidentiel. En les promettant expropriation en bonne et due forme avec tous ses attributs (préalable, juste et équitable), n'ont rien perçu jusque maintenant. Ces parcelles ont une superficie totale de 160 hectares et appartenaient à 2000 familles de cette localité.

Ces familles ont voulu même exploiter le non bâti pour leurs survies, mais n'ont pas eu accès, car les parcelles restantes sont gardées par des imbonerakure et policiers jour et nuit. De surcroît, ces familles ont porté leurs plaintes, chez l'ex-ombudsman burundais Edouard Nduwimana, afin qu'il puisse leur aider à débloquent la situation et recouvrer leurs droits, mais en vain.

En effet, en juin 2022, ces dernières se sont organisées pour aller au Palais sis à la colline Gasenyi, pour réclamer leurs indemnités, pour s'installer dans d'autres endroits, afin de pouvoir recommencer la vie quotidienne comme tout autre citoyen Burundais mais se sont vus, sans avoir été écoutés, expulsés par des agents de sécurité du palais présidentiel.

Ces familles demandent au gouvernement Burundais de se ressaisir, afin de les rétablir dans leurs droits le plutôt possible, car ils vivent dans des conditions déplorables.

A souligner que malgré cet état de chose, il y a un projet d'extension de la « zone présidentielle » et les populations de la zone environnantes craignent une expulsion arbitraire comme ça été le cas pour la colline Gasenyi.

IV.1.4. Commune Isare/Bujumbura

En commune Isare de la province Bujumbura, les populations de la colline Benga grognent du fait que l'administration a procédé à la démolition de leurs maisons et champs de cultures avec des machines, sans n'être informé ni indemnisés.



*Tracteur en action dans le traçage de la route
Bujumbura-Isare, novembre 2023. ©Photo Privé*

En effet, l'administration avait informé les habitants de cette localité, que le gouvernement prévoit le traçage d'une route à cet endroit menant vers le chef-lieu de la province Bujumbura et d'autres activités de développement du pays, moyennant indemnisation. Les habitants de ces dernières précisent qu'ils ont attendu sans issu et précisent que les agents chargés de mesurer et calculer les indemnités, n'ont pas même mis leurs pieds sur les lieux, pour effectuer les travaux ensemble avec la population.

A leurs grande surprise, ces habitants se sont vus envahi par des tracteurs dans leurs propriétés, entrain de démolir les maisons et champs de cultures sans attendre même la période de la récolte et sans aucune indemnité.

Pour le moment, certains dorment chez les voisins, dans les maisons démolies, d'autres ont monté des tentes pour passer la nuit, et craignent d'être piqués par les moustiques et infectés par le paludisme.

Ainsi, ces derniers se sont rendus au bureau de l'administrateur communal Isare, Gilbert Niyonkuru, pour soumettre leurs doléances, mais ce dernier n'a pas voulu s'exprimer sur ce cas. Il a dit seulement que personne n'a le droit d'empêcher l'activité du gouvernement au risque d'être traitée comme ennemi du pays.

IV.1.5. Commune Rumonge/Rumonge

En commune et province Rumonge, un conflit foncier oppose le gouvernement et la population sur la colline Mutambara autour des paysannats d'environ 910 ha.

Le gouvernement se réfère sur l'ordonnance de 2009 pour exproprier ces terres des populations. Mais les propriétaires de ces paysannats font savoir que ces terres leurs appartiennent et font prévaloir le décret du 9 août 2011 promulguant le code foncier en vigueur.

Le site de Mutambara abrite les rapatriés qui sont rentrés depuis 2006 de la Tanzanie qui ont reçu des maisons dans le village de paix de Mutambara 1 et 2. Ils ont été réinstallés dans ces villages

par le gouvernement et le HCR depuis 2007. A côté de ces villages de paix pour les rapatriés, quelques résidents vulnérables ont aussi obtenu des maisons dans ces villages.

Aux alentours de ces villages de paix, des terres dites paysannats qui étaient aux mains des résidents Hutu-Tutsi confondus font objet de litige depuis lors. Plusieurs tentatives d'expropriation avaient été faites par le gouverneur de la province de Bururi madame Nimenya Glorioso.

Mais ces tentatives n'avaient abouti. La question refait surface depuis le mois d'octobre 2023.

Le cabinet du gouverneur de la province Rumonge, Léonard Niyonsaba a évoqué cette situation lors d'une réunion qu'il avait tenue à l'intention des responsables administratifs et des services déconcentrés. Dans cette réunion, un conseiller au cabinet du gouverneur a déclaré qu'il y a 910 ha de terres appartenant à l'Etat se trouvant sur les collines Mutambara et Busebwa zone Gatete commune et province Rumonge. Ils ont annoncé que ces terres devaient retourner dans le patrimoine de l'Etat.

II.2. Des conflits fonciers liés au genre

Les conflits fonciers en lien avec le genre sont multiples. C'est soit entre les frères et sœurs, les oncles avec leurs neveux et nièces, entre les conjoints, entre les parents(mères/pères) et leurs descendants, etc.

II.2. 1. Zone Musaga/Bujumbura Mairie

Jacqueline Ntirandekura est une seule fille de la famille Salvator Barinzigo et Sinarinzi Pétrone. Cette famille était originaire de la Zone Musaga, quartier Gitaramuka. Ses parents sont morts prématurément laissant leur fille encore mineure. Ils avaient une parcelle bâtie et autres biens comme des porcs et canards. Jacqueline a été accueillie par son oncle paternel Deo Rurimwishiga qui habitait le même quartier et dans la même parcelle que son grand frère Salvator qui était une terre familiale.

Jacqueline a passé toute sa vie d'enfance dans la maison de son oncle paternel mais après la mort de son frère, Deo a vendu la partie qui revenait à son frère Salvator et tous les animaux domestiques qui appartenaient à son grand frère.

Jacqueline est grandie et s'est mariée et a eu deux enfants. Le mariage l'a déçu et a divorcé. Elle a ainsi préféré retourner chez son oncle Deo Rurimwishiga.

Jacqueline a demandé la part de terre qui revient à son père pour y construire une maisonnette pour un logement pour et ses deux enfants mais son oncle lui a répondu que son père n'avait pas de terre.

Jacqueline a porté plainte auprès du chef de quartier qui à son tour avec le conseil de convoque Deo Rurimwishiga pour lui demander le sort du patrimoine de son père décédé Salvator Barinzigo. Deo Rurimwishiga leur a répondu que les biens de Salvator Barinzigo ont été vendus pour faire grandir sa fille Jacqueline. Le conseil a fait le constat et a fait son rapport et Jacqueline se préparer pour porter plainte au tribunal de résidence de Musaga.

II.2. 2. Commune Kiganda/Muramvya

En commune Kiganda, Nahayo Arlène est une orpheline de père et de mère. Elle a 21 ans, fille de Sabukunkiza Isidore (décédé en 2011) et Mukene Marianne (décédée en 2022), de la colline Buharagata, commune Kiganda, province Muramvya.

Son père est mort il y a 12 ans et sa mère il y a 1 an. Comme elle restait seule sous le toit de ses parents, ses frères Bukuru Egide et Hakizimana Siméon tous mariés, l'ont empêchée d'exploiter le lopin de terre qui restait comme la part de leur mère de son vivant. Ces frères avaient déjà reçu leurs parts successorales à exploiter pour les cultures. Mais après la mort de leur mère, ils sont revenus pour récupérer la partie qui devrait servir pour la survie de leur sœur qui restait seule sous le toit des parents.

Ils ont même cherché à l'expulser de la maison, arguant qu'une fille ne peut pas prétendre avoir une propriété foncière, mais elle a résisté. Mais, à cause d'une vie misérable qu'elle menait dans cette maison et sans assistance aucune, elle est tombée malade en date du 8 novembre 2023, et a succombé après 3 jours d'hospitalisation. Le médecin qui l'avait traitée a dit qu'elle avait très peu de sang, et que quand elle s'est présentée à l'hôpital, c'était trop tard.

Signalons que les sources locales sur le cas précisent que cette mort Nahayo Arlène prend source dans les mauvais traitements lui infligés par ses frères, y compris la privation d'accès à la terre mais aussi qu'elle aurait été probablement empoisonnée par ses frères.

III. DE LA SOCIO-ECONOMIE

Au chapitre de la socio-économie, le présent rapport se focalise sur les produits pétroliers(carburant), la voirie routière et interférences politiques dans le fonctionnement socio-économique.

III.1. De la pénurie du carburant

La pénurie de carburant refait surface et se manifeste particulièrement dans la ville de Bujumbura et dans les autres centres urbains du Burundi comme Ngozi. Après la hausse du prix à la pompe, l'essence et le gasoil manquent dans les stations de la ville de Bujumbura et Ngozi. La ville de Bujumbura, capitale économique du Burundi, est confrontée à la pénurie de carburant, principalement de type essence. Des files d'attente de véhicules qui utilisent l'essence se remarquent en formant de longues queues devant les stations-services et les propriétaires de véhicules passent des journées devant des stations.

Certaines stations en ont en petites quantités, d'autres n'en ont pas du tout. Cette situation se présente au moment où l'Etat empêche aux importateurs de s'approvisionner depuis les pays voisins dont la RDC et le Rwanda. Toute personne qui tente de contourner cette interdiction se voit reprocher de déstabiliser l'économie du pays et font objet de poursuites en justice. Cette situation met à mal la vie de la population et perturbe surtout le transport en commun y compris dans la ville de Bujumbura.

Signalons que la pénurie de carburant au Burundi est devenue chronique malgré les multiples promesses y compris celles du Président de la République.

Néanmoins, partout dans le pays, le carburant se vend clandestinement, sur le marché noir, à des prix exorbitants allant jusqu'au triple du prix officiel.

III.2. Impraticabilité de la voirie routière

La route Rn3 Bujumbura-Rumonge est impraticable depuis un certain temps. Les transporteurs empruntant cette voie s'inquiètent de leurs véhicules qui ne cessent d'être abîmés. Les passagers se lamentent qu'ils perdent beaucoup de temps et beaucoup de chauffeurs hésitent de travailler sur cette route, ils se plaignent de la détérioration de leurs véhicules

Entre les mois d'octobre et novembre 2023, la route Rn3 Bujumbura- Rumonge avait été coupée à Minago trois fois. D'après certains habitants de la zone Minago, au niveau de la colline

Muturigwa contactés après les arrêts de la circulation à la suite de cette coupure, ils nous ont précisé que cette route ne passe pas une semaine sans s'écrouler.

La circulation sur cette route est souvent perturbée toute la journée.

Des sources sur place nous ont également indiqué que pourtant les employés de la société SOGEA SATOM interviennent pour remettre les choses en ordre.

La circulation reprend sur cette route mais les chauffeurs restent toujours réticents à reprendre les activités sur cette route. Ils dénoncent le mauvais état de cette route. Cette route est pleine de nids de poule et dans plusieurs endroits depuis le chef-lieu de la zone Gitaza jusqu'à au niveau de la localité de Kagongo en zone Kizuka.

Les usagers de la route RN3 Bujumbura -Rumonge quant à eux regrettent qu'en plus de la fatigue et des mauvaises conditions de transport, ils font plus de temps soit 3h30 pour un tronçon de 72km, alors qu'au paravant le même trajet était parcouru pendant environs 2h. De surcroît, l'on constate une diminution sensible du matériel et des employés de la société SOGEA SATOM. Mais des sources proches de la société disent que les travaux seraient ralentis par manque de financement. Certains employés de SOGEA SATOM nous ont indiqué sous couvert d'anonymat que les travaux de réhabilitation de cette route vont concerner le tronçon Rumonge-Magara. Les travaux de réhabilitation du tronçon Magara-Gitaza vont être mis en œuvre après de nouvelles études actualisées.

Les travaux de réhabilitation de cette route avaient commencé en 2021 mais la société SOGEA SATOM a déjà bitumé seulement moins de 10km de cette route

III.3. De la déstabilisation des activités économiques suite aux activités politiques

L'arrivée du flambeau de la paix a Muramvya a paralysé toutes les activités socio-économiques en date du 21 novembre 2023, toutes les activités au chef-lieu de la province Muramvya ont été paralysées par l'arrivée du flambeau de la paix.

En effet, trop tôt le matin vers 6 heures, des policiers et Imbonerakure sillonnaient tous les quartiers pour fermer boutiques, magasins, écoles, etc. Toute la population était sommée de se rendre au stade de Muramvya pour accueillir le flambeau.

Ce n'est que vers 11h30 que le flambeau est arrivé, après plus de 5 heures d'attente. Ce jour-là toutes les écoles proches du chef-lieu n'ont pas ouvert les classes (soit 9 ECOFO, 2 lycées communaux et un lycée public, et d'autres écoles privées).

Tous les taxis motos et vélos et les véhicules des privés ont été obligés de déplacer la population. Même le marché n'a pas pu fonctionner car les cérémonies se sont terminées vers 16h. Signalons enfin que les propriétaires de boutiques qui ont passé outre ces mesures se sont vus infligés une amende de 50.000fbu chacun.

Les usagers de cette route et les transporteurs demandent au gouvernement d'intervenir pour que les travaux de réhabilitation de cette route soient réactivés. Actuellement les travaux de réhabilitation de cet axe avancent à pas de tortue.

IV. DES CAS DE VIOLS EN FLECHE EN PROVINCE CIBITOKÉ

A Cibitoke, on parle des violences physiques dans les écoles notamment des cas de viols sur les jeunes filles qui sont signalées dans cette province.

- Ainsi, au moins 11 cas de viols ont été répertoriés à travers 3 communes sur 6 de cette province dans une période ne dépassant pas un mois. Selon les informations fournies par les défenseurs des droits de l'enfant dans cette partie ouest du Burundi, les victimes sont toutes des mineures âgées entre 9 et 14 ans.
- **La commune Bukinanyana** vient en tête avec 6 cas, suivie par Mabayi et Murwi respectivement pour 3 et 2 cas.

Dans tous les cas de figure d'après toujours différentes sources concordantes émanant des mêmes défenseurs des droits de l'enfant, les auteurs dans leur quasi-totalité sont des Imbonerakure en première ligne suivis par les orpailleurs et les motards sans oublier certains enseignants qui ont perdu leur sens de déontologie.

- « Pris en flagrant délit » dans un des hôtels à Rugombo, avec une mineure de 14 ans et condamné à 20 ans de prison ferme par le Tribunal de Grande Instance à Cibitoke, un jeune du CNDD FDD vient d'être relâché de la prison de Mpimba après seulement une année d'incarcération », regrette avec amertume un activiste des droits de l'enfant basé dans cette province de l'ouest depuis bientôt une décennie. Selon ses dires, des cas de corruption imputables à certains agents du secteur de la justice ne seraient pas à exclure, ce qui réduirait considérablement la confiance des justiciables au regard des décisions prononcées dans les affaires liées aux cas de violences basées sur le genre en général et de viol en particulier. Ce

qui irrite les parents et les organisations de défense des droits de l'enfant à Cibitoke, c'est l'impunité qui entoure les dossiers de viol observés ces derniers temps.

- **En commune de Murwi**, 2 jeunes du parti présidentiel incarcérés au cachot ont été libérés sous pression des responsables du parti au pouvoir alors qu'ils avaient été pris en fragance en train de violer des mineures toutes âgées de 13 ans au début du mois de novembre 2023", insiste avec les larmes aux yeux l'un des parents de la victime rencontré sur place.

➤ **Des arrangements à l'amiable ne font qu'amplifier l'impunité**

Le procureur de la République au parquet près le Tribunal de Grande Instance Cibitoke contacté sur ce phénomène grandissant de viols et d'arrangement à l'amiable a Cibitoke, il affirme avoir déjà entendu ces informations mais indique que personne n'est jusqu'ici venue porter plainte. Quant au gouverneur de Cibitoke et lors de la réunion des chefs de service tenue, interpelle ses collaborateurs de rompre définitive avec les pratiques liées aux arrangements à l'amiable sur des affaires infractionnelles, avant d'appeler leurs administrés de saisir chaque fois de besoin les instances judiciaires pour les affaires de viol. Carême Bizoza met en garde également tout administratif à la base, les policiers y compris tout agent du secteur de justice de sanctions sévères conformément à la loi une fois que les dossiers de viol sont émaillés de corruption et d'arrangement à l'amiable.

Comme le précise les défenseurs des droits de l'enfant, des cas d'arrangement à l'amiable entre les auteurs de ces crimes de viol et les familles des victimes se font et c'est souvent à coût de plusieurs millions de francs burundais pour échapper à des sanctions légales. Ces arrangements sont souvent facilités par les administratifs à la base. De surcroit, les familles des victimes sont souvent intimidées et découragées pour leur contraindre à abandonner les procès.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

En ce mois de novembre 2023, force est de constater que les choses vont de mal en pis en ce dans les domaines social et économique avec une particularité sur les abus dans le domaine foncier. Le présent rapport de FORSC passe en revue les domaines de la vie nationale en mettant en exergue les points qui connaissent plus de difficultés et qui nécessitent une intervention particulière et rapide de toutes personnes avisées par leurs compétences. Les populations vivent dans l'incertitude du lendemain y compris dans le domaine de l'éducation, vecteur de tout développement durable du pays

RECOMMANDATIONS

Le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC) recommande ce qui suit :

Aux institutions administratives et judiciaires :

- Mettre sur pied une politique nationale foncière sensible au genre et luttant contre toute forme de discrimination,
- Mobiliser des partenaires du Burundi dans le secteur de l'éducation quitte à pouvoir avoir des moyens suffisants pour l'équipement et matériels suffisants dans toutes écoles à travers tout le pays,
- Doter les écoles des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation de leur projet pédagogique,
- Repenser à la politique sectorielle de l'éducation en reprenant dans les mains la gestion de l'UB et rompre avec la politique de privatisation de l'université du Burundi
- Lutter contre toute forme d'injustice afin de protéger le peuple lambda contre les abus d'autorités exercées sur lui,
- Régler toutes les irrégularités observées dans les expropriations abusives qui ont eu lieu et appliquer la loi en la matière,

- Appliquer la loi pour asseoir la justice pour tous et punir les auteurs de viols conformément à la loi,
- Lutter contre toute forme de corruption, trafic d'influence et clientélisme dans le traitement des dossiers en justice et dans l'administration
- Investiguer objectivement sur les décisions prises par les différentes commissions foncières y compris la Commission Nationales des Terres et autres Biens (CNTB) et la Cour Spéciale des Terres et autres Biens (CSTB),
- Organiser des descentes ciblées par secteur, pour la collecte des doléances communautaires sur : **l'éducation, la justice, les expropriations et la corruption.**

Aux Partenaires au Développement (PAD) du Burundi :

- Exiger le gouvernement du Burundi au respect des droits de la personne humaine dans son ensemble y compris les DESC,
- Assurer le suivi des actions du gouvernement notamment dans l'application des principes basiques de gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale,
- Continuer à appuyer les projets de développement au Burundi au bénéfice de la population burundaise qui souffre de pas mal de difficultés vitales.